

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

MARDI 14 JUILLET 2026, à 19 H 30

#### PROJET DE RÈGLEMENT N° 1046-4

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement visant à modifier le règlement N° 1046, de ce qui suit:

#### **RÈGLEMENT 1046-4**

Lors d'une assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 9 juin 2026, le Conseil municipal a adopté **le projet de règlement n° 1046-4** intitulé : "Règlement modifiant le règlement sur les PIIA n° 1046".

#### **LES OBJETS :**

**Que** le projet de règlement n° 1046-4 ne contient pas de dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées. L'amendement a pour objet de modifier le règlement sur les PIIA n° 1046 de la manière suivante :

- 1) Modifier le Tableau 3 - Type de travaux ou ouvrages assujettis de l'article 16;
- 2) Modifier l'article 23 afin d'abroger le critère favorisant les projets intégrés;
- 3) Modifier le sous-paragraphe a) du paragraphe 3) de l'article 24 afin de retirer le terme contemporain;
- 4) Modifier l'article 28 afin d'abroger le critère favorisant les projets intégrés;
- 5) Ajouter et modifier des critères aux paragraphes 1) et 2) de l'article 38;
- 6) Ajouter un critère au paragraphe 1) de l'article 39;
- 7) Ajouter des critères au paragraphe 1) de l'article 40.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 14 juillet 2026 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera ledit projet de règlement et la conséquence de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 10 juin 2026.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA  
Directrice du service du greffe et greffière